



e-ASMAT

Demande d'engagement avec le ministère des armées pour les assistant(e)s maternel(le)s (ASMAT) exerçant leur profession au profit d'enfants bénéficiaires de l'action sociale des armées

Liste des pièces justificatives demandées

Justificatifs obligatoires

- Agrément
Délivré par le service de la protection maternelle et infantile de son département de résidence ou, le cas échéant, par la collectivité d'outre-mer de résidence
- Copie du contrat de travail en vigueur signé du parent ou représentant légal de l'enfant et l'ASMAT
Sur lequel doit être indiqué le planning des durées et horaires d'accueil de l'enfant et le salaire horaire brut de base ainsi que les éventuels avenants à ce contrat de travail
- Attestation correspondant au contrat fourni justifiant de la qualité de bénéficiaire de l'action sociale des armées de l'enfant accueilli
Qui spécifie le lien entre l'enfant accueilli et un ressortissant du ministère des armées ou de la gendarmerie nationale, bénéficiaire de l'action sociale des armées.